

Quant à savoir dans quelle mesure les recommandations du comité sénatorial ont été acceptées ou ont des chances de l'être, il s'agit en partie d'une question de fait et en partie d'une question de jugement. Il est bien clair, selon moi, que certaines des propositions du comité sénatorial, à divers stades de l'étude de cette question, ont bel et bien été acceptées. Je ne suis pas en mesure de dire combien; les experts ne semblent pas s'entendre sur ce point. Toutefois, d'après ce qu'on a dit, sans démenti, il me paraît clair qu'un bon nombre des propositions émanant du comité permanent des banques et du commerce ont, en fait, été incorporées au bill à l'étude. Il paraît clair aussi que bien d'autres ne l'ont pas été. C'est donc une question de jugement; nous devons nous demander à quel point ceux qui sont nettement en faveur des recommandations du comité peuvent tenir pour fermes, définitifs ou satisfaisants les engagements et les assurances que, sous toutes réserves, le ministre des Finances a donné au comité lundi dernier.

Ici, je me trouve pris dans un dilemme. D'une part, je reconnais que le ministre n'est pas en mesure de se prononcer fermement, même si tel était son plus vif souhait, tout simplement, en raison de la nature hautement technique de certaines propositions. D'autre part, je suis enclin à partager l'avis des honorables sénateurs du parti conservateur, pour lesquels certaines des assurances qu'on nous a fournies ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Néanmoins, bien que la question revête beaucoup d'importance, ce n'est pas, me semble-t-il, la plus importante de toutes, ou en tous cas, la seule question importante à l'étude à cette étape de la deuxième lecture. Ces questions qui jusqu'ici ont tellement figuré au centre du débat—à juste titre, d'ailleurs—devront être examinées d'une manière plus concrète dans l'éventualité et au moment du renvoi du bill au comité sénatorial permanent des banques et du commerce et, pour moi, ce renvoi ne fait pratiquement pas de doute.

Toutefois, ainsi que l'ont noté à la fois le leader de l'opposition (l'honorable M. Flynn), le sénateur Choquette et le sénateur Bélisle, ce bill affecte également des questions de principe, questions de principe auxquelles ils ont fait allusion et peut-être même d'autres questions de principe auxquelles ils n'ont pas fait allusion ou qu'ils n'ont pas même envisagées. A mon avis, nous avons le droit non seulement d'examiner les difficultés techniques qui sont fort importantes et auxquelles notre comité permanent des banques et du commerce a consacré beaucoup de temps avec des résultats admirables, tous en conviennent, mais aussi d'étudier le principe dont s'inspire le projet de loi ou les principes en cause, car comme l'a signalé le sénateur Choquette, de nombreuses mesures portant sur divers aspects de la question sont englobées dans ce seul bill. A mon avis, lorsqu'il s'agit d'un bill aux facettes nombreuses comme celui-ci, on peut dire avec raison qu'il convient à la présente étape d'en discuter les principes.

A tout prendre, ces questions de principe ne peuvent être étudiées au comité. Elles peuvent l'être mais seulement jusqu'à un certain point. J'admets que lors du renvoi au comité en septembre dernier, on lui donnait carte blanche et il aurait pu, grâce à son mandat, s'occuper des questions de principe. Mais il ne l'a pas fait, et à mon avis avec raison s'il est vrai que ce n'est pas le rôle essentiel d'un comité, permanent ou spécial, ou du comité plénier. En français, pour se constituer en comité, si ma mémoire m'est fidèle, on dit, «passer aux articles», du moins au Parlement français à Paris. C'est bien clair, à mon avis. Ayant traité du principe, on passe ensuite aux détails

[L'honorable M. Forsey.]

pour voir si de fait le principe est appliqué convenablement et de façon satisfaisante par les détails de la mesure. A mon avis, nous avons le droit de débattre du principe ou des principes en cause dans le projet de loi, et c'est le moment, l'endroit et l'étape voulus pour le faire.

• (1220)

J'ai l'intention de faire quelques observations à ce sujet. Ce que j'ai à dire ne plaira peut-être vraiment ni au gouvernement ni à l'opposition. Ce n'est peut-être pas la première fois que cela se produit, et ce ne sera sans doute pas la dernière; mais je suis prêt à prendre le risque et à faire mon apport modeste au débat en soulevant des questions de principe qui, à mon avis, méritent d'être examinées. C'est ainsi que je conçois mes responsabilités, et c'est ainsi que je compte m'en acquitter.

L'honorable M. Martin: Vous avez tout à fait raison.

L'honorable M. Forsey: Je remercie le leader du gouvernement. Son observation me met du baume dans le cœur, après les réflexions blessantes de l'autre jour, venant d'une autre source, sur mon incompetence—je devrais préciser, mon incompetence technique.

L'honorable M. Martin: C'étaient là des réflexions regrettables.

L'honorable M. Flynn: Elles ont été faites pour que vous vous en souveniez.

L'honorable M. Forsey: La première question de principe dont je veuille traiter, c'est la déclaration du leader du gouvernement comme quoi ce projet de loi est satisfaisant. Je dirais que c'est vrai, à bien des points de vue. Je ne dirais pas à tous les points de vue. Rare est le projet de loi dont on peut dire qu'il est satisfaisant à tous les points de vue; ce serait un projet de loi parfait, et, dans ce monde d'imperfection, ce serait trop demander. La preuve que ce projet de loi est avantageux à plusieurs égards est le fait que mêmes les troupes de Toscane n'ont pu s'empêcher hier soir de crier «Bravo» lorsque le sénateur Choquette a déclaré—et je citerai ses propos mêmes—qu'il n'y aurait pas de difficultés à adopter rapidement certaines parties du projet. Il disait alors qu'il serait souhaitable de le scinder, qu'une telle mesure ne présenterait aucune difficulté politique ou autre et que tous les sénateurs de l'opposition officielle appuieraient une telle ligne de conduite. Voici ce qu'il a dit:

Nous sommes tous d'accord, je crois, au sujet des mesures concernant le revenu personnel. Ces dispositions seraient adoptées avec un empressement remarquable.

Même de la bouche d'un porte-parole de l'opposition officielle, ces propos prouveraient que certaines parties du projet de loi sont certainement bonnes. J'ai été un peu surpris que le sénateur Bélisle soutienne que même ces parties-là du projet, ou du moins certaines dispositions qu'elles contiennent servent en fait à tromper le public. J'ai été étonné de l'entendre dire, à propos d'une mesure qu'un membre de son propre parti a jugé pouvoir adopter avec un «empressement remarquable», qu'elle visait à leurrer ceux qui sont censés en profiter. Je laisserai cependant de côté ce détail. Je n'ai pu m'empêcher de soulever ce point facétieux, mais ce n'est évidemment pas important. Ce qui l'est par contre, c'est que chacun admet que certaines parties du projet de loi sont utiles.